
DÉLIBÉRATION DE_2019_088

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 30, en session ordinaire à SAINT MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 octobre 2019

Présents : Jocelyne ARSIGNY, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Maryse BRAIT, Patrice CAIGNARD, Sylvie CROSOIR, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Jean-Luc FAVRETTO, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Michel FRICHOU, Christian GALLOT, Bernard GOYER, Pierre GUERALT, Thierry HERITIER, Jean-Thierry LANSADE, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Claude MAILLAT, Christophe MARCETEAU, Lucette MOUTREUIL, Eric REY, Christian SCALIGER, Gilles TAVERSON, Yveline TESSONNEAU, Jean-Eric VIGOUROUX

Pouvoirs : Hélène DENOST par Thierry BOIDÉ, Philippe FAYET par Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 29 Votants : 31 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 31

OBJET : EMPRUNT CRÉDIT AGRICOLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE

Monsieur le Président rappelle que pour les travaux d'Assainissement Collectif, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 3 200 000.00 €.

Il précise que le Crédit Agricole Charente-Périgord a fait une proposition d'offre à hauteur maximum de 1 600 000.00 € répartis dans deux enveloppes différentes :

• **Prêt annuités réduites échéances constantes** :

MONTANT	DURÉE	TAUX FIXE	ÉCHÉANCE ANNUELLE	FRAIS DE DOSSIER	COÛT TOTAL
800 000 €	25 ans	1.31 %	37 752.83 €	600 €	943 820.63 €

• **Prêt à taux fixe échéances constantes sur ressources BEI**:

MONTANT	DURÉE	TAUX FIXE	ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE	FRAIS DE DOSSIER	COÛT TOTAL
800 000 €	25 ans	0.89 %	8 931.84 €	600 €	893 183.71 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la réalisation de ces emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le Président,
Thierry BOIDÉ



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON
24230 VÉLINES**

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Date de réception de l'AR: 05/11/2019

2
2024-200034197-20191104-DE_2019_088-DE